

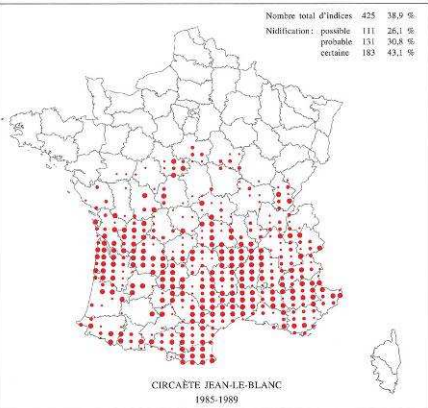


	Nom	Statut	Effectifs		Etat de conservation								
			ZPS (2009)	IDF									
	<p>Circaète Jean-le-Blanc (<i>Circaetus gallicus</i>)</p> <p>Code Natura 2000 : Ao8o</p> <p><i>Photo : M.Cambrony</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Annexe 1 de la Directive « Oiseaux » 79/409/CEE - Annexe 2 de la Convention de Berne - Annexe 2 convention de Bonn - Protection nationale 	Présence de 2 individus	Très rare 1-2 couples			Favorable						
				N.TR	H..	M.TR							
Ecologie	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	 <p>Habitat du Circaète Jean-le-Blanc Boucle de Moisson © B.Lelaure</p>
<p>Espèce migratrice, le Circaète arrive dans le nord de son aire de reproduction à partir du mois de mars, pour en repartir principalement en septembre ou octobre. Le territoire d'un couple, couvrant une superficie importante (plusieurs dizaines de km²), est occupé par des massifs boisés où il installe son nid, et des espaces ouverts (pelouses, friches, landes, forêts claires, prairies...) où il chasse. Son régime alimentaire est composé majoritairement de reptiles et plus particulièrement de serpents. Ces derniers constituent 70 à 95% du total de ses proies (Malafosse & Joubert in Thiollay & Bretagnolle, 2004). Les grandes couleuvres sont particulièrement recherchées. On estime qu'un couple qui élève avec succès un jeune prélève de 700 à 800 serpents par an durant la période de présence en Europe. Le nid est construit sur un grand arbre au sein d'un boisement. Les œufs sont pondus entre avril et la mi-mai. Les jeunes prennent leur envol principalement en août.</p>													
Répartitions tendances et menaces	<p>L'espèce niche dans le sud de l'Europe, le nord de l'Afrique, au Moyen-Orient et en Asie centrale et du sud. L'Europe constitue moins de la moitié de la répartition mondiale de ce rapace en période de reproduction (BirdLife International, 2004). La population européenne hiverne essentiellement en Afrique sahélienne.</p> <p><u>En Europe</u>, la population estimée est d'environ 8 400 couples répartis principalement en Europe du Sud et de l'Est (BirdLife International, 2004). Elle est relativement stable depuis les années 1970. L'espèce est considérée comme « rare » en Europe. Ses principaux bastions se localisent en France et en Espagne qui accueillent la moitié de la population européenne. La France notamment héberge près du tiers des effectifs nicheurs européens.</p> <p><u>En France</u>, le Circaète Jean-le-Blanc est présent dans les deux tiers sud du pays. Les densités les plus élevées se rencontrent dans les zones montagneuses de l'arrière pays méditerranéen (Aude, Cévennes, Ardèche, Haute-Loire, Drôme, Alpes du Sud). Sur l'ensemble du pays, la population est estimée entre 2 400 et 2 900 couples. Elle semble avoir légèrement augmenté et progresse vers le nord (Malafosse & Joubert in Thiollay & Bretagnolle, 2004). Elle fait l'objet d'une « préoccupation mineure » en France.</p> <p><u>En Île-de-France</u>, le Circaète est un nicheur très rare et récent. Un ou deux couples nichent depuis 2005 en forêt de Fontainebleau. En Haute-Normandie, ce rapace ne niche pas même si des observations d'individus erratiques sont réalisées assez régulièrement (Chartier in Debout, 2009).</p>												
	 <p>Nombre total d'indiv. 425 38,9 % Nidification: possible 111 26,1 % probable 151 30,8 % certaine 183 43,1 %</p> <p>CIRCAÈTE JEAN-LE-BLANC 1985-1989</p> <p>Répartition française du Circaète Jean-le-Blanc (Yeatman-Berthelot & Jarry, 1994)</p>												

Statut de l'espèce dans la ZPS des Boucles de Moisson, de Guernes et de la Forêt de Rosny	Carte N°31	
<p>Ce rapace est un migrateur estivant régulier depuis 2003. Il fréquente les milieux ouverts des boucles de Moisson et de Guernes, et plus particulièrement les domaines régionaux de Moisson et de Flicourt. Jusqu'à 4 individus ont été observés simultanément en 2008. Les observations de 2 individus ensemble sont courantes durant toute la saison de reproduction principalement de juin à août. Pour le moment aucun signe de reproduction n'a été constaté, cependant la régularité de présence de cette espèce laisse présager sa nidification possible dans un avenir proche, si ce n'est pas déjà le cas. Toutefois, compte tenu des recherches menées cette année, nous pouvons signaler que ce rapace ne semble pas avoir niché en 2009 dans le périmètre de la ZPS. Bien que la zone Natura 2000 apparaisse favorable à l'espèce car elle est composée d'une mosaïque d'habitats (landes, prairies et jachères où l'espèce chasse, et boisements où elle peut se reproduire), les avis des ornithologues locaux divergent au sujet des potentialités de nidification. En effet, ce rapace a une alimentation dominée par les reptiles et en particulier les serpents. Même si la ZPS et ses abords accueillent une bonne diversité de reptiles, des doutes subsistent quant à l'importance de la ressource en proies (superficie des milieux favorables limitée et densité de proies méconnue).</p>		<i>Pas de reproduction</i>
Menaces identifiées et état de conservation de l'espèce au sein du site Natura 2000		
<p>Outre les facteurs naturels qui limitent potentiellement la nidification de l'espèce, certaines menaces indirectes peuvent nuire à une installation durable du Circaète. Il s'agit notamment de l'évolution de ses habitats de chasse, constitués d'espaces ouverts qui peuvent s'enfricher ou être convertis en zones moins favorables (cultures, zones urbanisées...). Les espaces utilisés sont : des landes; des friches issues de l'abandon ou de la mise en jachère de terres agricoles ou de la recolonisation des anciennes carrières ; des prairies sèches entretenues pour l'élevage. L'absence de gestion de ces espaces conduit à leur enfrichement et à leur colonisation par les ligneux. Les habitats potentiels de reproduction sont peu menacés, toutefois, le maintien de boisements de superficie assez importante avec de grands arbres et relativement peu fréquentés par le public est un élément favorable à l'espèce. Une attention particulière devra être portée à cette espèce durant les prochaines années afin de réévaluer annuellement le statut de ce rapace au sein de la ZPS.</p>		<i>Enfrichement Fréquentation</i>
Mesures de conservation à mettre en œuvre au sein de la ZPS		
<p>Cet oiseau nécessite la présence de grands boisements tranquilles pour y installer son nid et de vastes espaces ouverts (landes, pelouses...) pour chasser les reptiles. Il arrive en limite nord absolue de son aire de reproduction dans la ZPS. Le maintien de vastes landes et clairières herbacées en boucle de Moisson est favorable à l'installation possible de cette espèce à court terme sous réserve d'assurer une tranquillité suffisante des boisements en période de reproduction (avril à août). Le maintien des habitats actuellement favorables à l'espèce est la principale mesure à mettre en œuvre. Il s'agit : d'entretenir les zones de chasse fréquentées (pelouses et friches) par une fauche annuelle afin de conserver leur caractère prairial ; de favoriser la mise en place de bandes enherbées à l'interface des cultures et des lisières forestières ou des haies. Concernant les zones de reproduction, il convient de favoriser la mise en place de bonnes pratiques sylvicoles : préserver une mosaïque d'habitats associant des boisements feuillus ou résineux clairs avec des clairières et des milieux ouverts intercalaires (larges allées forestières, landes, pelouses...) en évitant les grandes parcelles boisées homogènes ; préserver les grands arbres résineux susceptibles de constituer des sites de reproduction ou des postes de chasse réguliers ; éviter les coupes forestières en période de reproduction (avril à août).</p>		<i>Maintien de zones ouvertes (landes, pelouses, friches...) Bandes enherbées Clairières Maintenir grands arbres</i>
Suivi de l'espèce		
Un suivi annuel de cette espèce devrait être réalisé afin de vérifier sa nidification ou non et, le cas échéant, étudier la pérennité de son installation.		